



Programme de législature 2016 à 2019, rapport d'évaluation; information

Propositions:

Le Synode prend connaissance du rapport d'évaluation du Conseil synodal se référant au programme de législature 2016 à 2019.

1. Introduction

En 2014, lors de sa retraite d'automne, le Conseil synodal a décidé d'axer le programme de législature 2016 à 2020 sur les trois priorités suivantes:

1. Développement des relations Eglise-Etat;
2. Vision Eglise 21;
3. Jubilé de la Réforme 2017

Parallèlement, il a continué à mener ses tâches habituelles: ceci consiste pour l'essentiel à assurer les multiples prestations de service fournies aux arrondissements, paroisses et membres du personnel, ainsi qu'à la société dans son ensemble.

2. Développement des relations entre l'Eglise et l'Etat

Objectif: Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont collaboré au développement des relations entre l'Eglise et l'Etat et, en particulier, à la révision totale de la loi sur les Eglises, et elles ont fait valoir leurs intérêts.

Le 21 mars 2018, le Grand Conseil du canton de Berne a adopté la nouvelle loi sur les Eglises nationales bernoises, créant ainsi une base légale renouvelée garante de la considération mutuelle qui a toujours caractérisé les relations entre le canton et les trois Eglises nationales. Ce processus tient compte des constantes évolutions de la société et de la politique.

La nouvelle loi renforce l'autonomie des Eglises nationales. A compter de janvier 2020, ces dernières engageront elles-mêmes les ecclésiastiques et décideront de la répartition des postes entre les paroisses. Un nouveau système de financement reposant sur deux piliers a également été introduit: le premier pilier (contribution de base du canton) doit assurer aux Eglises nationales les moyens de rémunérer les ecclésiastiques dont le salaire

était auparavant directement versé par le canton; le second pilier (subventions) représente le soutien du canton aux prestations d'intérêt général fournies par les Eglises nationales au canton et à la population. Tous les six ans, le second pilier fait l'objet d'une réévaluation par le Grand Conseil.

Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure doivent désormais se soumettre à plusieurs réglementations cantonales qui, jusqu'à présent, ne lui étaient applicables tout au plus que par analogie. Leurs obligations sont étendues, en particulier dans les domaines de la protection des données, du droit à la consultation des données, des marchés publics, du régime de responsabilité et de la procédure de recours. Par ailleurs, le modèle de financement implique de nouvelles tâches: désormais, les Eglises nationales devront rendre compte de l'allocation d'une partie des contributions cantonales et du respect des affectations exclues des impôts paroissiaux des personnes morales. L'affectation exclue signifie que les recettes fiscales des entreprises ne peuvent pas servir au financement des cultes. Quant aux élections générales, elles seront désormais du seul ressort des Eglises nationales; sur demande, le canton pourra apporter un soutien partiel.

Mise en œuvre bien avancée

La nouvelle loi sur les Eglises (LEgN) a obligé les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure à revoir l'ensemble de leurs bases de fonctionnement avant le 1^{er} janvier 2020. Des règlements, procédures et modalités opérationnelles ont dû être adaptés, voire créés. En outre, l'évaluation de l'organisation existante a conduit à un certain nombre de changements. Pour mener à bien tout ce processus, le Conseil synodal a mis sur pied en octobre 2016 un système de gestion de projet «Mise en œuvre LEgN 2020», qui a notamment permis d'élaborer les nouvelles conditions d'engagement du personnel pastoral réformé bernois, de préparer le transfert des contrats concernés et de mettre au point le nouveau concept des rôles (p. ex. Conseil synodal, séance de direction des secteurs, ministères régionaux). Le 30 mai 2017, le Synode a approuvé les principes directeurs pour la mise en œuvre au sein de l'Eglise de la loi sur les Eglises nationales. Le 29 mai 2018, il a approuvé le nouveau Règlement du personnel pour le corps pastoral (RPCp). Enfin, le 4 décembre 2018, il a approuvé plusieurs propositions de révision élaborées hors système de gestion de projet, notamment la révision partielle du Règlement ecclésiastique ainsi que la révision totale du règlement sur les élections au Synode et du règlement de la commission des recours; il a également arrêté le règlement sur la protection des données. En outre, le Conseil synodal a adopté les trois principaux actes d'exécution sur le Règlement du personnel pour le corps pastoral (RPCp): Ordonnance du personnel pour le corps pastoral (OPCp), Ordonnance sur les suppléances pastorales et Ordonnance sur les pasteurs régionales et les pasteurs régionaux. Les associations avaient préalablement été consultées au cours du premier semestre 2019.

Bien que les travaux de mise en œuvre soient largement avancés, plusieurs thématiques devront encore être traitées durant la prochaine législature du Conseil synodal: rédaction du rapport à l'attention du canton sur l'utilisation des subventions étatiques, répartition des postes pastoraux, mise en œuvre du concept détaillé sur l'ancrage des trois ministères au sein de l'Eglise.

3. Vision Eglise 21

Objectif: le processus Vision Eglise 21 se conclut par une grande manifestation de clôture. Les lignes directrices sont définies par le Synode et mises en œuvre sur plusieurs années.

Les festivités de septembre 2017 ont marqué les esprits et permis de célébrer l'aboutissement du processus d'élaboration de la Vision Eglise 21 et de ses dix idées directrices. Deux-Points 21 a constitué le point de départ de la mise en œuvre de la Vision: ce projet de grande envergure compte parmi les plus importants qu'aient portés les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ces dernières années. D'après le rapport d'activité 2018, intitulé «Façonner l'Eglise de demain», «en 2018, le Conseil synodal et les collaboratrices et collaborateurs de la Maison de l'Eglise se sont particulièrement attachés à planifier et créer les structures adéquates».

Etoile du berger et Dimanche de la Vision

La Vision Eglise 21 est l'étoile qui guide toute l'Eglise. Sept années durant, l'Eglise se place sous le signe de chacune des sept idées directrices. Une étoile est visible de tous les voyageurs et voyageuses même s'ils n'empruntent pas tous le même itinéraire ; une étoile oriente sur la route, sans être le but du voyage. L'idée directrice phare n'occulte pas la Vision dans son ensemble. Pour garder le cap, il est essentiel de faire des haltes: le Dimanche de la Vision permet cette respiration tout en ouvrant année après année la prochaine étape. Le Conseil synodal a placé le Dimanche de la Vision le premier dimanche de novembre (traditionnellement, dimanche de la Réformation). Le secteur Théologie, en collaboration avec d'autres secteurs, est chargé d'élaborer les dossiers théologiques d'aide à la préparation du culte du Dimanche de la Vision.

Planification du processus, ambassadeur de la Vision

Pour assurer la réussite d'un tel programme et permettre à la Maison de l'Eglise d'arriver au bout du projet dans les temps et sans pression inutile, le Conseil synodal a adopté un processus de planification annualisé. Par ailleurs, il a fait figurer la mise en œuvre de la Vision Eglise 21 à l'ordre du jour de toutes ses séances. Dès le Synode d'été 2018, les conseillères et conseillers synodaux ont approuvé la création d'un posambassadeur / ambassadrice de la Vision» à 40 %. Le cahier des charges mentionnait: présence durable dans les paroisses, relations publiques, coordination des tâches de mise en œuvre dans les différents secteurs de la Maison de l'Eglise.

Pensée créative sans restriction

En 2018, le Conseil synodal a également constitué un think tank en vue de mettre en œuvre la Vision Eglise 21. Ce groupe, composé de personnes créatives faisant partie de la Maison de l'Eglise ou venant de l'extérieur, a pour mission de brasser les idées, sans considérer les questions de faisabilité, de structures ni de ressources, le but étant de trouver des pistes pour les prochaines années. Le think tank a la possibilité de soumettre ses propositions directement au Conseil synodal. Plusieurs projets ont ainsi déjà été approuvés; ils seront mis en œuvre dans les différents secteurs dès 2020.

4. Jubilé de la Réforme

Objectif: Les différentes manifestations et événements organisés pour le Jubilé de la Réforme dans les régions du ressort territorial de notre Eglise ont été mis en œuvre avec succès.

A l'occasion de la session d'été 2018, le Conseil synodal a rendu compte au Synode des résultats du Jubilé. Synthèse: «Les projets et activités conçus par les services généraux et par le groupe de pilotage «Jubilé de la Réforme» ont pu être menés jusqu'au bout avec succès. Le crédit approuvé par le Synode n'a pas été dépassé. Le soutien financier de

paroisses et de partenaires externes a permis le large rayonnement du Jubilé dans le territoire ecclésial.» Le Jubilé de la Réforme a largement nourri la visibilité de l'institution et a renforcé le sentiment d'appartenance. L'utilisation massive du logo R et la page web ont largement contribué au succès de l'opération. L'organisation voulue par le Conseil synodal, articulée autour du groupe de pilotage et d'un coordinateur de projet embauché pour la circonstance a déployé ses effets positifs. Selon le compte rendu, quatre instances ont fait le succès du Jubilé de la Réforme: le Synode, qui avait approuvé le crédit requis; le Conseil synodal, qui s'est engagé en faveur du projet; les services généraux et les paroisses qui ont œuvré pour la réalisation du projet. «Beaucoup de paroisses des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont fait la part belle aux activités de commémoration. Sur le territoire ecclésial, plus de 300 manifestations ont été placées sous le signe des 500 ans de la Réforme. Les paroisses ont assumé la responsabilité de la plupart de ces offres.»

Régions et partenariats

Les activités se sont déployées à l'échelle régionale. Certaines ont été coorganisées avec des partenaires non ecclésiaux. La dimension œcuménique des festivités a fait partie des objectifs prioritaires des porteurs du projet. Au final, toutes les manifestations «visaient le même contenu: parler des 500 ans d'histoire de la Réforme et s'interroger sur le sens de l'identité réformée dans le monde d'aujourd'hui et dans celui de demain».

En collaboration avec la FEPS, le secteur CËTN-Migration a été chargé d'organiser la rencontre des membres des synodes des Eglises de la Communion d'Eglises protestantes en Europe (CEPE). Cette rencontre s'est inscrite dans le cadre du Jubilé de la Réforme et a démontré à quel point il était urgent que les Eglises européennes s'unissent pour travailler des sujets qui ont autant d'écho dans les Eglises que dans la société.

5. Un éventail de prestations de service pour les paroisses et la société

Objectif: Les services généraux de l'Eglise fournissent des prestations répondant aux besoins des paroisses et arrondissements, des collaboratrices et collaborateurs des différents services et administrations, ainsi que de la population.

5.1 Chancellerie de l'Eglise

La chancellerie de l'Eglise a dû se consacrer à plusieurs dossiers de fond. Ainsi, les grandes lignes de la nouvelle loi sur les Eglises nationales (LEgN) découlent des travaux préalablement réalisés par le service juridique: coproduction de l'Ordonnance cantonale sur les Eglises nationales et de l'Ordonnance sur les examens de théologie, analyses de fond et propositions concrètes. Par ailleurs, le service juridique a mené une vaste réflexion sur la nouvelle Constitution de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse: ses propositions ont été largement acceptées et vont servir de point de départ pour la suite du chantier. De plus, il a réalisé toute une étude sur le cas Moutier en prévision d'un éventuel changement de canton. Les juristes ont également répondu aux multiples et diverses sollicitations des paroisses et des collaboratrices et collaborateurs de l'Eglise. Les questions fréquemment posées ont donné naissance à l'élaboration d'une foire aux questions juridiques: la page «QFP Droit» est disponible en ligne sans restriction d'accès.

La mise en œuvre de la nouvelle loi sur les Eglises nationales bernoises a nécessité de nombreuses adaptations dans le système législatif ecclésial. Le service de traduction a dû veiller à ce que les nombreux textes juridiques ayant subi des mises à jour soient correctement traduits. Le volume des prestations du service de communication francophone a énormément augmenté, notamment parce qu'il a fallu soutenir le magazine «Réformés» et collaborer à la construction de pages web.

La chancellerie de l'Eglise a assuré la coordination et la rédaction d'un grand nombre de prises de position ecclésiales dans le cadre des consultations cantonales, notamment sur les thématiques suivantes: aumônerie en milieu carcéral, responsabilités quant à l'aumônerie hospitalière, collecte de données personnelles, dimanche jour de repos, fonction du délégué ou de la déléguée aux affaires ecclésiastiques et religieuses, répercussions du changement de canton de Clavaleyres, exclave intégrée à la paroisse «Morat-bernois». D'autres projets de révision ont permis aux Eglises réformées Berne-Jura-Soleure de prendre des engagements sociaux, en faveur des plus faibles et des laissés-pour-compte, particulièrement dans l'aide sociale et dans le domaine de l'asile et des étrangers.

Magazine bilingue et foires

Durant la période sous rapport, ENSEMBLE a été publié au rythme prévu: 10 numéros bilingues par an, tirage à 5'500 exemplaires. Chaque numéro a été construit autour d'une thématique inspirée par l'actualité ecclésiale. Le magazine a notamment permis de relayer l'information sur la nouvelle loi sur les Eglises nationales et de renforcer la communication sur le processus de vision. La Nuit des Eglises a fait l'objet d'un dossier, de même que la migration et la coopération au développement. Désormais, quelques pages du magazine sont consacrées aux informations du Conseil synodal: cette rubrique à part entière, qui a remplacé la circulaire, permet de garantir la bonne circulation des informations officielles.

Les stands œcuméniques présents au salon MariNatal et à la BEA ont été bien fréquentés. Le slogan «L'église, c'est plus que ce que tu crois» a été utilisé pendant ces quatre années pour rappeler largement à la population que les Eglises nationales s'engagent en sa faveur et fournissent des services d'intérêt général.

Le service de traduction a fourni des prestations de haute qualité pour garantir la communication en langue française, en particulier pour tout ce qui relevait du dossier de la nouvelle loi sur les Eglises nationales.

5.2 Secteur des Services centraux

Le processus de mise en œuvre des nouvelles modalités de relation entre l'Eglise et l'Etat ainsi que l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) ont été au cœur de la législature. Sur mandat de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, le service des Finances, en collaboration avec le groupe de travail de l'Association des paroisses (KGV), a élaboré le plan comptable pour les paroisses selon le MCH2; cinq réunions d'information aux paroisses ont été organisées. Le secteur Finances a par ailleurs organisé deux réunions d'information sur le projet «Eglise-Etat» pour présenter aux paroisses les répercussions possibles de la future révision des législations fiscales cantonale et fédérale.

La procédure relative aux dédommagements et contributions à des tiers (charges de transfert) a été consolidée, les compétences ont été clairement définies. La stratégie financière qui doit être élaborée par le Conseil synodal, énoncera notamment les critères d'attribution des dédommagements et contributions. Ces critères permettent de préserver l'équilibre financier entre mission de l'Eglise d'une part, montants disponibles d'autre part. Les premières expériences démontrent l'utilité incontestable de cet instrument.

Banque de données ecclésiales: un précieux outil de travail

Grâce aux efforts du groupe de travail «Données ecclésiales», les paroisses peuvent désormais communiquer les données liées aux actes ecclésiastiques directement par voie électronique. Le groupe a également éclairci la question de l'extraction de la base de don-

nées du canton des statistiques de membres. Etant donné que le territoire paroissial et le territoire communal ne se recouvrent pas systématiquement et que certaines paroisses sont à cheval sur deux cantons, la tâche a été plus complexe que prévu.

La banque de données ecclésiales a été développée. Elle doit servir d'outil d'aide à la saisie des données communales nécessaires à la justification des prestations d'intérêt général fournies par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

En outre, le règlement sur la gestion financière de l'Eglise dans son ensemble a dû être totalement révisé du fait de l'introduction de MCH2. Quant à la révision du règlement sur la péréquation financière entre les paroisses réformées du canton de Berne impliquée par le MCH2, elle sera réalisée au début de la prochaine législature.

La rénovation des deux bâtiments sis Pavillonweg 5 et 7 a abouti sans incident. Elle a coûté CHF 1.9 million, soit CHF 140'000 de moins qu'annoncé dans les devis.

5.3 Secteur Paroisses et formation

Le travail jeunesse dans les paroisses est désormais régi par le principe «La jeunesse, c'est l'Eglise» («Jugend gestaltet Kirche»). L'Eglise entend donner aux jeunes plus d'espace afin qu'ils puissent mettre leurs nombreux talents créatifs à son service, endosser des responsabilités et vivre des expériences communautaires: pour s'en donner les moyens, elle a développé des formations et des projets spécifiquement destinés à ce public. Par exemple, en 2019, elle a rassemblé des jeunes à l'occasion d'une Journée de l'avenir autour de la Vision Eglise 21. Les anciens projets jeunesse qui ont déjà fait leurs preuves, tels que la Runder Tisch et la plateforme électronique Refbejungso et sa newsletter, sont conservés.

Le Forum protestant de l'Université de Berne a rayonné dans le paysage des hautes écoles bernoises, grâce à des offres attractives pour les étudiantes et les étudiants et grâce à son nouveau site internet.

Dans le domaine des seniors, les réflexions ont porté sur deux thématiques: la question de la dignité des personnes d'âge avancé d'une part, la question des besoins et du potentiel de cette génération du troisième âge en pleine croissance d'autre part. Ces réflexions ont débouché sur la conception d'offres spécifiquement destinées au troisième et au quatrième âge, qui ont remporté un franc succès dans les paroisses.

A propos des bénévoles et des disponibilités limitées

La conception du bénévolat évolue beaucoup et cette évolution est source à la fois de défis et d'opportunités. Les paroisses ont été preneuses de formations et de conseils dans ce domaine: le secteur a répondu présent et a mené des projets pilote, comme «Malle aux trésors de vie». De plus, en 2018, le séminaire spécialisé BEA a été consacré à l'avenir du bénévolat et aux questions juridiques et éthiques parfois complexes soulevées par la thématique.

Les responsables de la formation d'adultes en théologie ont entre autres proposé des offres brèves et développé des supports pédagogiques et des formats adaptés au public intéressé, dont le temps est de plus en plus compté. La session de préparation au Dimanche de l'Eglise a été très appréciée, de même que le tout nouveau projet Nuit des églises. Le service Réformés en dialogue (Reformierte im Dialog) compte également parmi les nouveautés à succès: mis sur pied en collaboration avec la paroisse générale de Berne, ce service traite de thématiques proches des intérêts des responsables de la société.

Sous l'appellation prestations de soutien, le secteur Paroisses et formation a à nouveau offert aux paroisses et aux régions différents types de formations continues et de prestations de service. De nouvelles offres et documents ont été spécifiquement élaborés pour les secrétariats de paroisse et pour les responsables de l'administration en général. Enfin, il faut mentionner le succès de la première édition de la formation initiale pour sacristaines et sacristains, alignée sur le nouveau profil de poste.

De nombreuses paroisses et quelques régions ont apprécié la possibilité d'être conseillées sur le terrain par le secteur, afin de se sentir accompagnées et soutenues dans leurs réflexions de fond sur l'avenir. La Vision Eglise 21 a démontré son utilité dans le processus de croissance spirituelle des paroisses, qu'il soit individuel ou accompagné par les services généraux.

5.4 Secteur CœTN-Migration

Le réseau Joint Future fait partie des instruments dont la pertinence n'est plus à démontrer. Il vise à ancrer la thématique migratoire au sein des paroisses, des arrondissements et des régions. Durant la législature sous revue, lors de la rencontre annuelle Joint Future, un nouvel instrument d'échange et de collaboration, destiné cette fois-ci au service Migration lui-même, a vu le jour.

La rédaction d'une prise de position théologique dans le débat politique et social autour des migrantes et migrants, des requérantes et requérants d'asile et des sans-papiers s'est révélée moins accaparante que prévu. En effet, *Heimat(en), Beiträge zu einer Theologie der Migration* (n'existe pas en français n.d.tr.), publié en 2017, constituait déjà une excellente base de discussion.

Avec la Maison des Religions, les contacts sont permanents: d'une part un membre de CœTN siège au Comité de l'association, d'autre part des événements communs sont organisés (p. ex. Journée Réformes dans les religions du monde, à l'occasion des 500 ans de la Réforme). Le contact s'est intensifié depuis la création d'un poste pastoral pilote à 20 % pour la Maison des Religions, et depuis que le responsable du secteur CœTN-Migration siège au comité de l'association.

Intensifier le dialogue

Grâce au Synode qui a voté en 2017 un crédit pour soutenir les personnes assumant une fonction dirigeante dans les Eglises issues de la migration, le dialogue s'est intensifié. Deux fois par an, une rencontre est organisée avec les responsables de ces Eglises: ces journées permettent d'une part d'aborder des thématiques théologiques clés, d'autre part de débattre de questions pratiques en rapport direct avec la vie quotidienne des communautés issues de la migration. Dans le cadre de ce projet, la publication «Gottes Volk hat viele Farben» (Le peuple de Dieu est bigarré) a été mise à jour.

Le développement du mouvement des Communautés bleues se poursuit: alors qu'en 2015, on comptait cinq organismes engagés en Suisse, on en compte 28 en avril 2019. Tous ces organismes s'engagent en faveur de l'eau, en tant que droit humain. Parmi les nouvelles Communautés engagées, on compte les villes de Saint-Gall et de Neuchâtel, l'université de Saint-Gall et l'EPER. Il est particulièrement réjouissant de constater que plusieurs paroisses, le Conseil œcuménique des Eglises (COE) et la Maison des Eglises ont rallié le mouvement.

5.5 Secteur Diaconie

Le secteur Diaconie s'est mis en contact avec l'ensemble des institutions du canton actives dans les soins palliatifs, et il s'est montré proactif dans le dialogue. Il a aussi été impliqué dans l'élaboration de la position du Conseil synodal «Solidaires quoi qu'il adienne». Pour le Conseil synodal encore, il a rédigé des principes directeurs pour l'accompagnement spirituel des personnes âgées et vulnérables, qui serviront à refonder les bases de l'aumônerie en EMS à partir de 2022.

Le projet de mentorat «Job Caddie» a été pensé pour les jeunes et les jeunes adultes du ressort territorial traversant des difficultés pendant ou après leur apprentissage, ou suite à une rupture de contrat. Les mentors sont formés et les binômes sont constitués avec soin afin d'apporter le soutien adéquat aux jeunes.

Par ailleurs, le secteur a pris l'initiative de collaborer avec les paroisses pour développer des espaces de rencontre et d'entraide à bas seuil destinés aux parents élevant seuls leurs enfants.

En outre, il a élargi la promotion de la relève diaconale en proposant des formations en cours d'emploi, qui attirent de plus en plus d'étudiantes et d'étudiants en animation communautaire. En outre, il a apporté son soutien aux paroisses: conseil, subventions à la création et au maintien de places de formation (permettant de doubler le nombre de formations cofinancées).

De surcroît, une offre de conférences sur le pouce (Lunch am Puls) a été développée pour offrir un espace de débat sur des grandes questions de société aux professionnels de différents secteurs (corps pastoral et diaconal, assistantes et assistants sociaux). Enfin, le secteur Diaconie a fortement contribué au développement d'une charte commune aux trois ministères.

5.6 Secteur Catéchèse

La bibliothèque entend être le centre de compétence médias au service des spécialistes de la formation en Eglise: ainsi, les bibliothèques ecclésiales ne cessent d'accroître leurs fonds et de se mettre à jour. Le nombre d'utilisatrices et d'utilisateurs augmente d'année en année (102 nouveaux inscrits et inscrites en 2018, pour un total de 467). Désormais, les utilisatrices et utilisateurs du ressort territorial bénéficient d'un service de téléchargement leur permettant de visionner des films sur leur mobile.

La formation catéchétique interprofessionnelle RefModula a trouvé sa place définitive dans le paysage de la formation ecclésiale. Les catéchètes ainsi que les prédicatrices et prédicateurs laïcs y reçoivent la boîte à outils nécessaire pour répondre aux exigences du terrain, tandis que les diacres bénéficient d'un apport théologique. Des accords de formation ont été conclus avec les Eglises réformées de Fribourg et du Valais.

En 2018, un module spécialement conçu pour la formation des catéchètes a été testé pour la première fois. Les premiers certificats ont été décernés à l'été 2018.

La formation continue destinée aux catéchètes en début d'exercice du ministère est en cours d'élaboration, selon le modèle de la formation continue pour les pasteurs et les pasteurs. A côté du coaching individuel qui se pratique déjà depuis longtemps, un programme de journées de séminaire et de coachings thématiques est offert depuis 2019.

5.7 Secteur Théologie

Le secteur Théologie assume la responsabilité ecclésiale dans le domaine de la formation pratique des ministres, autrement dit il est chargé du semestre pratique et des stages pastoraux. Le secteur Théologie est également responsable du culte de consécration qui se

déroule chaque année à la cathédrale de Berne; c'est encore lui qui rédige pour le Conseil synodal les recommandations en vue des agrégations au ministère pastoral à l'attention du canton. En outre, le secteur supervise l'Ecole préparatoire de théologie de Berne (EPT), qui est désormais sous la responsabilité de la directrice du campus du Muristalden à Berne. Il représente par ailleurs les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure dans la promotion de la relève des études de théologie (WEKOT). Durant la législature 2016 à 2019, le secteur Théologie a mené toutes ces activités avec un engagement sans faille.

Le développement des ressources humaines pour le corps pastoral constitue l'un des autres gros chantiers du secteur: outre la gestion, l'approbation et la mise à jour des descriptifs de postes pastoraux, il s'agit de pouvoir conseiller les ministres et d'assurer la médiation en cas de conflit au sein des paroisses. Il incombe au service Développement des ressources humaines pour le corps pastoral de conduire et de diriger les pasteurs et pasteuses régionaux. Le service assure également la formation continue du corps pastoral (pwb-ofp); année après année, il conçoit un programme de cours très complet.

Promouvoir une vie culturelle diversifiée

Le service Théologie a été doté de forces supplémentaires pour développer l'offre culturelle. Le poste Développement du culte a reçu pour mandat de concevoir à l'attention des paroisses des suggestions pour les célébrations, et de répondre aux besoins de renouvellement et de diversification de la vie culturelle. Le service a également un rôle d'observateur de la vie religieuse au sein de la société; il transmet ses réflexions en la matière au Conseil synodal. Evidemment, il se consacre également à la question du développement ecclésial au sens large.

En parallèle, le secteur Théologie a œuvré à la formation initiale et continue des prédicatrices et prédicateurs laïcs ainsi qu'à leur accompagnement. Il s'est aussi engagé en faveur de l'œcuménisme en travaillant avec l'Eglise catholique et avec les communautés évangéliques (EGW, Vineyard, Neues Land, Jahu), et en s'impliquant au sein de la communauté de travail des Eglises chrétiennes du canton de Berne (AKB). Le secteur a également étroitement collaboré dans différents domaines avec la faculté de théologie de l'université de Berne.

Enfin, il a rédigé des documents théologiques pour le Conseil synodal et a apporté son expertise théologique à d'autres secteurs des services généraux, aux ministres et aux paroisses.

Le rapport d'activité annuel recense les tâches accomplies et se fait l'écho des domaines d'action phares. Le Conseil synodal et les services généraux ont vécu la législature 2016 à 2019 comme une période particulièrement intense. Le Conseil synodal estime que les efforts sont couronnés de succès: des jalons ont pu être posés pour baliser l'avenir de notre Eglise et les grands axes de la mission ont pu être dégagés.

Le Conseil synodal